

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **22 novembre 2021**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article du règlement d'urbanisme numéro 350
2750, boulevard Laframboise Centre intégré de santé et de services sociaux Montérégie-Est (Hôpital Honoré-Mercier) Lot : 3 075 655 (district Sacré-Coeur)	- Permettre l'installation d'une clôture en cour avant d'une hauteur de 2.44 mètres (8 pieds), pour un usage autre que résidentiel, alors que le règlement impose une hauteur maximale de 2.0 mètres.	17.2.1

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de ladite séance du 22 novembre 2021.

De plus, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, suivant la publication du présent avis, et ce, **jusqu'à midi le jour de la séance du 22 novembre 2021**. Des formulaires sont disponibles à cette fin à l'adresse suivante : <https://www.st-hyacinthe.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>. Tout commentaire transmis par courrier doit être envoyé à l'adresse suivante :

Services juridiques et greffe
Hôtel de ville de Saint-Hyacinthe
700, avenue de l'Hôtel-de-Ville
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5B2

Tous les commentaires reçus seront transmis aux membres du Conseil municipal.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 13 octobre 2021.



Crystel Poirier, LL.L
Greffière